

L'ASSURANCE STATUTAIRE COUVRE

Les traitements des agents CNRACL / IRCANTEC EN ARRÊT DE TRAVAIL

maladie ordinaire / longue maladie / grave maladie / maladie longue durée
accident de service / maladie professionnelle / maternité / paternité

AGENTS CNRACL

*Les frais médicaux
accident ou maladie professionnelle
Le capital décès*

AGENTS IRCANTEC

*Les frais médicaux et le capital décès
sont pris en charge par la CPAM*

CONTRAT CNRACL		CONTRAT IRCANTEC	
REMBOURSEMENT IJ 100%			
TOUS RISQUES Franchise 15 jours MO	8,47%	TOUS RISQUES Franchise 15 jours MO	1,18%
TOUS RISQUES V Franchise 30 jours MO	7,73%	TOUS RISQUES Franchise 30 jours MO	1,08%
TOUS RISQUES Franchise 15 jours TR	7,99%		
TOUS RISQUES Franchise 30 jours TR	6,99%		
REMBOURSEMENT IJ 90%			
TOUS RISQUES Franchise 30 jours MO	7,00%	TOUS RISQUES Franchise 30 jours MO	0,97%
TOUS RISQUES Franchise 30 jours TR	6,34%		

+ DE FRANCHISE
- DE COTISATION

REMBOURSEMENT TOUS RISQUES > y compris maternité

FRANCHISE : MO = Maladie Ordinaire TR = Tous Risques (sauf maternité)

DURÉE DE FRANCHISE PRÉCONISÉE PAR LE CDG88

15 JOURS

Si remplacement de l'agent

30 JOURS

Si non remplacement de l'agent

**L'ABSENTÉISME
UN ENJEU ...**



Humain

interruption d'activité, désorganisation,
baisse de qualité, remplacement...



Financier

coût salarial, maintien de salaire, gestion du
remplacement, prise en charge des frais médicaux...

VOS CONTACTS

ORA : portail.cdgplus.fr

Danièle SYLVESTRE : Responsable du Pôle Contrat-Cadres

Sophie GÉLAS : Responsable du service Assurance Statutaire

Amandine PERROTEY : Gestionnaire · **Hélène THOMAS** : Gestionnaire